



Dettes personnelles à un particulier

Par **loire_old**, le **09/10/2007** à **17:54**

Mes parents, des personnes âgées (80 ans) sont en surendettement. Ils ont un dossier à la banque de France qui a mis en place un échéancier, depuis avril. Une ex voisine à mes parents se manifeste. Elle a prêté de l'argent à mes parents (5000 euros, Maman a signé une reconnaissance de dette). Bien entendu cette somme n'a pas été incluse dans la dette auprès de la banque de France. Mes parents "avaient oublié".

1-Cette voisine, peut-elle se retourner vers nous les enfants pour le règlement de cette somme ?

2-Bien entendu, mes parents ne peuvent pas régler cette somme. Il leur reste 37 euros par mois et, nous les enfants, faisons très souvent des courses, des caddies. Afin de prouver leur bonne volonté, mes parents voudraient verser 20 euros tous les mois à cette dame. est-ce une bonne solution?

Merci pour vos conseils.

Par **Jurigaby**, le **09/10/2007** à **19:43**

Bonjour.

-Non, absolument pas..

-C'est au créancier de décider. Il peut accepter ou refuser, mais si il refuse, attendez vous à

une saisie vente des meubles..

Par **LEEKIM**, le **20/11/2007** à **22:09**

La meilleure des solutions, c'est de redeposer un nouveau dossier à la bdf en incluant cette nouvelle créance.